

## Les provocations de la Quebec Iron and Titanium

(page 2)

## 'Utilités' et 'nécessités'

(page 2)

## Comités paritaires vs Syndicats?

(page 3)



VOL. XXVIII — No 24

Montréal, 13 juin 1952

### LOUISEVILLE

# Les grévistes en pèlerinage

## Journée d'étude au Conseil central des Syndicats de Québec

Le 1er juin, une centaine de délégués ont tenu une journée d'étude à Québec pour étudier les problèmes de régie interne de leur Conseil central. Plusieurs questions étaient au programme, qui ont donné lieu à des discussions franches et très animées.

A la fin de la journée, les délégués en sont arrivés à un accord pour formuler quatre ou cinq vœux très pratiques qui sont de nature à assurer un meilleur fonctionnement des différents services du Conseil central pour le bien des travailleurs de la région de Québec :

1. — La tenue d'un congrès régional annuel qui aurait pour but:  
a) de mettre au point le programme d'organisation pour l'année; b) d'établir le programme d'édu-

(suite à la page 2)

## NOTRE INDEPENDANCE

Nos lecteurs constateront en feuilletant la présente livraison du journal que nous avons accueilli dans nos pages une annonce payée par un parti politique. Ce n'est pas une exception ni le signe de notre affiliation à ce parti. Au contraire, le journal "Le Travail" organe officiel de la C.T.C.C., reste, tout comme le mouvement, absolument indépendant des partis politiques. C'est pourquoi il peut accueillir des annonces payées, susceptibles de renseigner ses lecteurs sur les programmes politiques qui leur sont proposés, et cela de n'importe quel parti à l'exception des communistes. Nos lecteurs trouveront donc dans nos pages des réclames payées en faveur de l'Union nationale, du Parti libéral ou du parti C.C.F., pourvu que les intéressés défraient le coût de ces annonces.

500 ouvriers et ouvrières en grève ont couvert à pied, sous la pluie, les 26 milles qui séparent Louiseville du Cap-de-la-Madeleine — Le maire de Trois-Rivières leur sert à dîner — Une autre offre de la compagnie

Mercredi dernier, à quatre heures du matin, le groupe de pèlerins le plus impressionnant qu'il nous ait été donné de voir s'engageait à pied sur la route qui relie Louiseville à Trois-Rivières.

C'était les grévistes de l'Associated Textile qui se rendaient en pèlerinage au Cap-de-la-Madeleine. On en comptait cinq cents environ: jeunes gens et jeunes filles, hommes et femmes d'âge mûr, agents d'affaires et officiers de la Fédération du Textile.

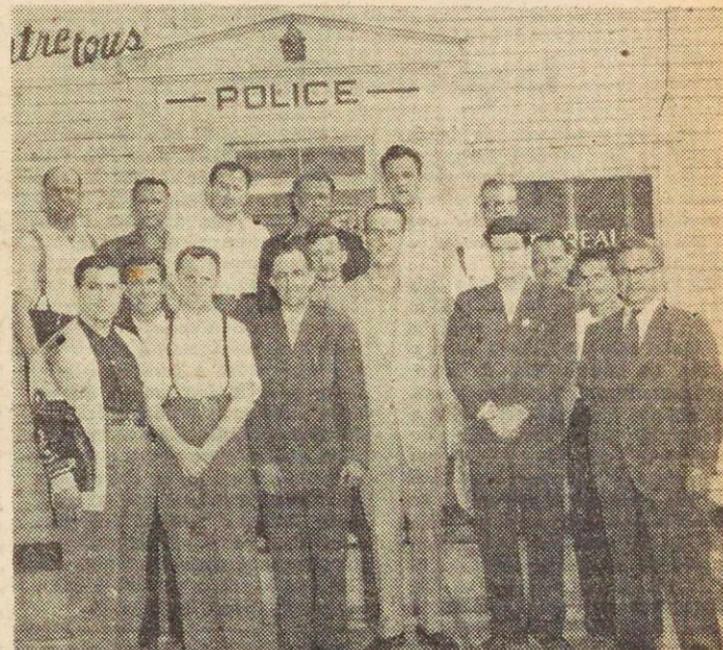
Le groupe affichait des pancartes comme celles de leurs piqueteurs mais dont le texte avait été adapté au pèlerinage: "Notre-Dame du Cap, faites-leur comprendre le bon sens!" — "Notre-Dame du Cap, pardonnez les crimes commis au nom de l'argent!" — "Notre-Dame du Cap, bénissez ceux qui ont soif de justice!"

Au cours de l'avant-midi, plusieurs voitures, transportant des grévistes incapables de faire une aussi longue marche, vinrent allonger la file qui se déployait sous la pluie intermittente à travers la campagne. Vers midi, alors que les pèlerins atteignaient Trois-Rivières, on leur fit connaître l'invitation du maire Mongrain qui les conviait tous à dîner.

Après le repas, le cortège se reforma, traversa la ville entière au milieu des curieux et marcha encore plus d'une heure pour atteindre le sanctuaire de Notre-Dame du Cap.

Tout le long du parcours, les reporters du "Travail" ont recueilli les réflexions des spectateurs. "Ça c'est du courage!" remarquait une maman qui venait d'apprendre que c'étaient les grévistes de Louiseville. Et un passant remarquait: "Faut-il qu'ils aient souffert...!"

### LES "BANDITS"



Voici le groupe des grévistes de Louiseville qui se désignent eux-mêmes, pour s'amuser, comme "les bandits", c'est-à-dire ceux qui se trouvent sous le coup de procédures judiciaires par suite de la grève. On a déjà condamné ces travailleurs (par voie d'amendes, cautionnements et autres frais) à déboursier quelque \$40,000 dollars. Comme quoi les grèves légales sont appuyées par le pouvoir civil en cette province...

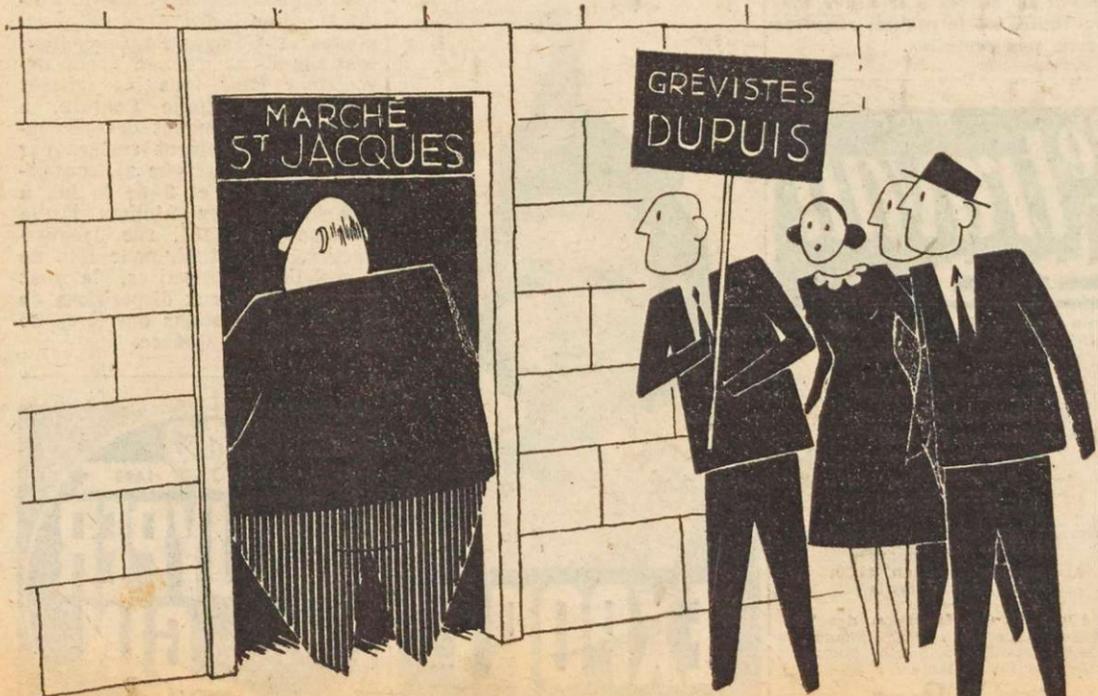
Enfin, comme les pèlerins atteignaient le sanctuaire, c'est de l'un d'eux que nous avons reçu la leçon de la journée: "Si elle (la sainte Vierge) veut faire quelque chose, Elle est capable. Quand même ça serait rien que de faire cesser la petite politique qui se fait contre nous..."

Le même jour, Me Germain Caron, député de Louiseville à Québec, revenait de New-York avec la dernière "offre" de la compagnie: 12 cents d'augmentation mais aucune sécurité syndicale ni aucune procédure de griefs sur les tâches et les heures (clauses qui apparaissent au contrat de l'an dernier).

travailleurs affamés a inspiré à Gaston Bourbonnière, organisateur de la Fédération du Textile, la réflexion suivante: "Connaissant les ouvriers de Louiseville, je sais qu'ils ne retourneront pas au travail sans que la sécurité syndicale soit reconnue. Si les ouvriers laissent tomber leur union, leur situation sera pire encore qu'elle ne l'est maintenant".

Et pendant ce temps, la compagnie continuait ses procédures judiciaires contre les grévistes.

Plus que jamais, les syndicats de toute la C.T.C.C. doivent se porter au secours des grévistes de Louiseville dont le courage est un exemple pour toute la classe ouvrière.



— Ce n'est pas le premier fessier que la classe ouvrière rencontre sur sa route... —

Le nouveau chantage contre des

## Congrès

BAS FAÇONNE	Drummondville	7-8-9 juin
IMPRIMERIE	Chicoutimi	20-21 juin
EMPLOYES MUNICIPAUX	Shawinigan	27-28-29 juin
VETEMENT	Montréal	27-28-29 juin
METALLURGIE	Québec	28-29 juin
HOPITAUX-SERVICES	St-Hyacinthe	5 juillet
BOIS OUVRE	Québec	mi-juillet
MEUBLE	Québec	mi-juillet
TEXTILE	Drummondville	17-18-19 juillet
MINES	Lac-aux-Sables	10-20 juillet
COMMERCE	Chicoutimi	9-10 août
CHAUSSURE	L'Assomption	9-10 août
GANTIER	Sherbrooke	8-9-10 août

## Au Conseil de Québec

(suite la page 1)

Journée d'étude au Conseil de Québec pour l'année également; c) de faire un rapport détaillé de l'activité de l'année écoulée; d) de préparer un budget pour le Conseil central; e) de procéder aux élections des officiers et directeurs.

Le moment propice pour la tenue de ce congrès, qui durerait une journée, a fait le sujet de longs débats après lesquels on a conclu qu'il convenait d'abord de s'entendre sur le principe du congrès, quitte à décider ensuite de la meilleure période de l'année pour de telles assises.

2. — Les délégués à la journée d'étude ont aussi recommandé qu'il n'y ait qu'une assemblée mensuelle du conseil central et non deux comme cela se fait présentement. On a suggéré également que le comité de régie devrait voir à préparer ces assemblées avec plus de soin.

3. — Les délégués ont recommandé l'engagement d'un secrétaire libéré pour le conseil, question qui est à l'étude depuis plusieurs mois déjà.

4. — Les délégués ont également souhaité qu'il s'établisse dans les divers centres industriels

des conseils locaux qui veilleraient plus immédiatement aux intérêts des travailleurs dans ces centres éloignés de la ville.

5. — Les délégués ont recommandé enfin l'adoption d'un budget annuel de façon que les "per capita" soient distribués plus rationnellement, ce qui permettrait au conseil central de mieux remplir son rôle d'organisation, d'éducation, de propagande et de publicité, de surveillance et de contrôle sur les syndicats, de représentation auprès des corps publics dans les limites de la juridiction du conseil central et de négociations pour les syndicats non fédérés.

De cette journée d'étude, on peut tirer la conclusion d'ensemble suivante: dans les circonstances actuelles, il faut que tous les syndicats sentent qu'ils ont un rôle à jouer dans le mouvement, il faut qu'il y ait plus de discipline pour assurer une politique d'organisation plus fructueuse encore et faire que la campagne d'organisation entreprise par le conseil central profite à tous les syndicats et à tous leurs membres.

Le comité d'éducation du conseil central se propose de tenir une deuxième journée d'étude au commencement de l'automne.

## La grève continue

Les 300 syndiqués de la S. Rubin de Sherbrooke, en grève depuis trois mois, remercient sincèrement tous les syndicats qui leur ont fait parvenir des souscriptions pour les aider à continuer leur lutte.

La compagnie S. Rubin n'a rien ménagé pour briser le syndicat. Elle a utilisé les moyens ordinaires de promesses, de menaces, de procédures, le chantage classique du déménagement et, depuis jeudi dernier, elle a embauché une vingtaine de "bouncers", des fiers-à-bras qui viennent de Coaticook. Plusieurs des ces fiers-à-bras ont déjà des dossiers judiciaires et certains d'entre eux sont des clients d'un avocat de la compagnie Rubin. Toutes les promesses et les menaces de la compagnie n'ont

eu pour résultat que de renforcer la solidarité des 300 travailleurs qui continuent à faire leur piquetage quotidien.

Les grévistes de chez Rubin ont conscience qu'ils luttent, non seulement pour des conditions de salaires et de travail convenables, mais pour obtenir une convention collective de travail. Les grévistes de Sherbrooke sont prêts à continuer leur lutte pour la justice qui est en même temps la lutte des travailleurs syndiqués. S'il est vrai de dire que lorsque qu'un syndicat fait un pas en avant c'est toute la classe ouvrière qui avance, nous sommes convaincus que tous les travailleurs syndiqués continueront d'apporter leur appui aux ouvriers de Sherbrooke en grève depuis trois mois.

Certains **U**  
se fient à la chance...  
d'autres savent  
épargner

Pourquoi attendre à demain  
pour ouvrir  
votre compte d'épargne?



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Une banque vraiment royale



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.  
Paraît tous les vendredis.

Directeur:

GERARD PELLETIER

Administrateur:

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef:

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny,

Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50;

le numéro, 8 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est. Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministre des Postes, Ottawa.

# DANS LE M

SOREL

## PROVOCATIONS DE LA QUEBEC IRON

Témoignant, mercredi dernier, devant la Commission de Relations ouvrières, le confrère Léopold Turcotte a démontré que la Quebec Iron and Titanium, de Sorel, avait provoqué l'arrêt de travail actuel dans cette importante usine métallurgique de la province. Par conséquent, il ne faut pas chercher ailleurs que dans l'attitude antisyndicale de cette entreprise la cause des difficultés présentes qui ont amené les travailleurs à quitter spontanément le travail il y a une quinzaine de jours déjà.

Répondant à une question du confrère Jean Marchand, Léopold Turcotte a signalé que, dès le commencement des pourparlers, la compagnie avait refusé de négocier de bonne foi. "Nous sommes prêts à lutter muscle contre muscle", avait déclaré aux représentants du syndicat dès la première séance de négociations le gérant de la compagnie, M. Walling. De plus, comme un nombre considérable de griefs soulevés depuis huit mois n'avaient pas été réglés, cette déclaration de M. Walling a eu le résultat de mécontenter les ouvriers qui ont conclu que la grève était la seule manière d'amener la compagnie à la raison, même si tous les recours légaux n'ont pas encore été épuisés. Lorsque les employeurs considèrent les négociations avec l'esprit qui existe à la Quebec Iron, il est bien difficile d'instituer un climat de paix dans l'industrie.

### Démarches

De plus, du témoignage du confrère Turcotte, il ressort encore que le syndicat a fait tout en son possible pour éviter cet arrêt de travail. Quelques heures à peine avant que les ouvriers, aigris par l'attitude de la compagnie, mécontents du chambardement perpétuel qu'on faisait dans leurs conditions de travail ne quittent les ateliers, M. Turcotte s'est rendu rencontrer M. Walling à Montréal et lui a demandé, d'homme à homme, s'il pouvait faire quelque chose pour éviter ou retarder ce conflit sur le point d'éclater. A toutes les suggestions du confrère Turcotte, M. Walling a répondu par une fin de non-recevoir, même quand il s'agissait à la fin de l'application d'une clause de sécurité sociale consentie par l'employeur en négociations directes.

### Le gérant admet...

Enfin, dans son propre témoignage devant la Commission, M. Walling a admis que payer dix ou quinze cents d'augmentation de salaires faisait somme toute assez peu de différence à la compagnie et qu'elle était prête à le faire si les autres employeurs de la région consentaient à accorder quinze cents de l'heure.

Devant de pareils faits, il est inévitable que les travailleurs viennent à la limite de la patience et que, à un moment donné, ils décident de passer à la grève même si toutes les formalités requises ne sont pas remplies.

### Une décision

Dans sa décision, la Commission de Relations ouvrières a demandé aux employés de cette industrie de rentrer au travail mardi, le 10 juin. Malheureusement, pour qui connaît les conditions existant à la Quebec Iron, ce n'est pas une chose facile. C'est avant la grève que la compagnie aurait dû agir

si elle était de bonne foi. Mais, quand on sait ce qui s'est passé depuis quelques mois, c'est à une impossibilité pratique.

Ce qui s'est produit à la Quebec Iron montre que ni les syndicats ni les travailleurs ne doivent porter seuls la responsabilité des grèves. La plupart du temps, elles font suite à des provocations qui ont duré des mois et des mois.

SAGUENAY-LAC ST-JEAN

## "UTILITES" ET "NECESSITES"

### Conciliation demandée

Depuis près de deux mois que le Syndicat des Policiers et Pompiers de Kénogami est formé, aucune entente n'est encore intervenue entre les négociateurs et la municipalité. Le syndicat se voit donc dans l'obligation de recourir à la conciliation.

Une entente aurait peut-être été possible si les employés n'avaient pas demandé une réduction dans les heures de travail. Mais depuis plus de dix ans, les policiers de Kénogami ont travaillé un minimum de 84 heures par semaine. Ils demandent aujourd'hui que la semaine de travail soit réduite à 60 heures.

La moyenne des heures travaillées par semaine au Canada est de 42,5, et si nous faisons le calcul de la paye hebdomadaire des policiers de Kénogami, divisée par le nombre d'heures qu'ils travaillent, nous trouvons que les policiers retirent 63 cents l'heure. Ce n'est pas à des apprentis que l'on paie ce salaire, mais bien à des policiers, qui ont la responsabilité du bon ordre qui existe dans la ville et qui ont aussi une famille à faire vivre.

Il est temps qu'une telle anomalie soit corrigée. La ville de Kénogami reconnaît le bien fondé d'une telle demande mais elle plaide l'incapacité de payer.

Le syndicat aurait pu accepter le compromis de 70 heures par semaine, si nous n'avions pas assisté aux séances du Conseil et constaté que certains arguments des contribuables sont dépensés à des "utilités" alors qu'on refuse le nécessaire aux employés. Et ici nous expliquons par des exemples ce

que veut dire le mot "utilité" et aussi ce que veut dire le mot "nécessité". Par exemple, si l'on achète une nouvelle caisse enregistrée de \$6,000 ça c'est une "utilité", ou encore si l'on donne un octroi de \$600 à la fanfare ou que l'on envoie un représentant à un congrès, ce sont encore des "utilités" utiles au bon renom de la ville.

Mais, d'un autre côté, si on constate que les ouvriers ont de mauvaises conditions de travail et qu'on doit dépenser \$1,200 pour y remédier, ça c'est une nécessité qui oblige.

Les contribuables doivent-ils blâmer les administrateurs qui s'occupent en premier lieu des "utilités" ou ceux qui s'occupent en premier lieu des nécessités? Pour notre part, nous sommes pour les améliorations techniques, les représentations et les parades, mais pas à même les conditions de travail des ouvriers.

Nous ne comprenons pas bien pourquoi la ville de Kénogami ne veut pas accéder à des demandes aussi justes que celles de ses policiers.

### Aux ateliers Emile Couture

Les inspecteurs de la Commission de Relations ouvrières se sont rendus aux Ateliers Emile Couture Ltée, le 3 juin, pour la tenue d'un vote qui devait révéler si les employés désiraient continuer d'être représentés par leur syndicat.

Le résultat du vote n'a pas laissé de doute sur cette question et les ouvriers se sont prononcés catégoriquement en faveur de leur syndicat.

La Commission, dans une lettre datée du 4 juin, a avisé le syndicat que la certification du 4 juin 1946 est maintenue et que le Syndicat national des Ateliers mécaniques et Garages de Chicoutimi continue d'agir comme agent négociateur pour tous les salariés des Ateliers Emile Couture, à l'exception cependant des personnes automatiquement exclues par l'article 2, paragraphe a), sous-paragraphe 1, 2 et 3 de la loi, à l'emploi de Les Ateliers Emile Couture Ltée, 181, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi, pour fins de négociations collectives, le tout conformément aux dispositions de la Loi des Relations ouvrières de la province de Québec.



"EXPORT"

LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA



# MOUVEMENT

## REVUE de PRESSE

### Des promesses à réaliser...

Quelques mois avant la campagne électorale, l'Union nationale commençait à se proclamer le défenseur par excellence du salarié en général et de l'ouvrier en particulier. Inutile de se prononcer maintenant sur le bien-fondé de ce plaidoyer plutôt tardif. Les ouvriers syndiqués ont d'habitude bonne mémoire et porteront leur jugement électorale en conséquence. Un jugement réaliste, qui tiendra compte des perspectives offertes par l'autre parti en lice.

Pour l'information de nos lecteurs, voici donc ce à quoi l'autre parti — le Parti libéral, bien entendu — s'est engagé en matière de réforme ouvrière. On en trouve la substance dans le programme du parti élaboré à la convention de 1950 et que "Le Canada" reproduisait récemment, en partie comme suit :

1. — Assurer à toutes les classes de salariés une véritable liberté d'association et d'affiliation syndicales, réduire les délais de reconnaissance syndicale et les procédures d'arbitrage. Ce droit d'association et d'affiliation, le parti libéral provincial s'engage, en le reconnaissant, à faire disparaître les restrictions que l'Union nationale lui a apportées.
2. — Permettre aux syndicats non incorporés d'instituer des actions en leur nom collectif, dans les cas où les syndicats incorporés peuvent le faire. L'Union nationale fait adopter une loi qui permet de poursuivre les unions ouvrières, mais refuse aux mêmes unions le droit d'inscrire une poursuite devant un tribunal. Le parti libéral provincial fera disparaître cette injustice.
3. — Préparer un Code du Travail en collaboration avec le Conseil supérieur du Travail, après consultation avec les associations représentant le capital et le travail.
4. — Donner aux unions ouvrières et aux associations patronales le droit de faire démettre de leurs fonctions ceux qui les représentent à la Commission des Relations ouvrières et à la Commission du Salaire minimum.
5. — Faire disparaître toutes les unions de compagnies ou syndicats de boutique en leur refusant la certification.

Si on ajoute à ces projets de réforme d'autres recommandations importantes qu'il serait trop long de citer ici, on a un tableau assez complet de tout ce que le parti ou pouvoir n'a pas voulu inscrire dans la loi ou a refusé de mettre en pratique selon les prescriptions législatives. Par mesure de prudence, on recommande à nos lecteurs de conserver ce texte; il pourra servir, en temps et lieu, à rappeler à ses auteurs des promesses toujours plus faciles à formuler qu'à réaliser...

### Principes de l'indépendance syndicale

Du plan provincial, passons maintenant d'un bond au domaine international. Il se produit, là aussi, des choses intéressantes. Ainsi, à la 35<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail qui a débuté le 4 juin à Genève, neuf délégués ouvriers ont déposé un projet de résolution par lequel ils invitent la Conférence à proclamer les principes de la liberté et de l'indépendance du mouvement syndical. Parmi les noms des délégués qui ont présenté le projet, on relève deux noms en particulier, celui de M. Léon Jouhaux, représentant ouvrier de la France, et celui de M. Claude Jodoin, porte-parole du Canada.

Selon cette résolution "la mission fondamentale et permanente du mouvement syndical est de favoriser le progrès économique et social des travailleurs". La résolution déclare que lorsque les syndicats décident

"d'établir des relations avec des partis politiques ou d'entreprendre une action politique conforme à la constitution pour favoriser la réalisation de leurs objectifs économiques et sociaux, ces relations ou cette action politique ne doivent pas être de nature à compromettre la continuité du mouvement syndical ou de ses fonctions sociales et économiques, quels que soient les changements politiques qui peuvent survenir dans le pays".

### Elle ajoute que les gouvernements,

"lorsqu'ils s'efforcent d'obtenir la collaboration des syndicats pour l'application de leur politique économique et sociale, devraient avoir conscience que la valeur de cette collaboration dépend dans une large mesure de la liberté et de l'indépendance du mouvement syndical, considéré comme facteur essentiel pour favoriser le progrès social, et ils ne devraient pas chercher à transformer le mouvement syndical en un instrument politique qu'ils utiliseraient pour atteindre leurs objectifs politiques. Ils ne devraient pas non plus essayer de s'immiscer dans les fonctions normales d'un syndicat, en prenant prétexte de ses rapports librement établis avec un parti politique".

## ST-HYACINTHE

### Syndicat de la métallurgie

Sous la présidence de M. l'abbé Roland Frigon, aumônier du Syndicat de la Métallurgie de St-Hyacinthe, a eu lieu la mise en nomination des officiers pour un nouveau terme.

Les officiers suivants ont été élus: MM. L. Telmosse, président; J.-P. St-Roch, vice-président; G. Laprade, secrétaire-archiviste; M. Bachand, secrétaire-trésorier; O. Joyal, secrétaire-financier; H. René, A. Vansse, J.-G. Lussier, directeurs.

### Employés du bas façonné

Le Syndicat des Employés du Bas façonné de la Gotham de St-Hyacinthe a élu ses officiers pour le prochain terme. M. E. Moreau, président de la Fédération du Bas façonné et circulaire, agissait comme président de l'élection.

Les nouveaux officiers sont: MM. R. Bédard, président; O. Côté, vice-président; Mlle M.-P. Proulx, secrétaire-archiviste; M. R. Bilodeau, secrétaire-trésorier; directeurs: Mlles Y. Huot, T. Turcotte, M.-B. Cusson, J. L'Heureux et MM. C. Jetté, A. Desruisseaux, L. Carrière et M. Plourde.

## SHAWINIGAN

### A la Wabasso Cotton

Le syndicat des ouvriers et ouvrières de la Wabasso Cotton s'est réuni ce matin au local des syndicats, pour préparer un nouveau contrat de travail à soumettre à la compagnie pour fin de négociations. Le nouveau projet comporte plusieurs amendements intéressants, une réduction de la semaine de travail, une augmentation du salaire de base pour le porter au niveau de l'échelle des salaires payés à la Dominion Textile pour du travail identique, une modification dans la procédure des griefs, la constitution d'un comité de relations ouvrières qui devra étudier les plaintes de la compagnie et des employés au cours de la durée de la convention collective et qui surveillera en même temps le fonctionnement du plan de participation aux profits.

Le syndicat a également procédé à l'élection des officiers du comité exécutif et des directeurs pour la prochaine année: présidente, Fleurette Dupont; 1<sup>re</sup> vice-présidente, Lucille Langlois; 2<sup>e</sup> vice-présidente, Thérèse Marchand; secrétaire, Pierrette Michaud; trésorière, Violette Chretien; sentinelle, Alfred Grenier; directeurs: Georgette Paquin, Thérèse Ayotte, Bernadette Bronsard, Pierrette Thibodeau, Raymond Savoie, Marcel Hébert, Jeanine Lambert, Thérèse Tessier.



L'École d'Action ouvrière des syndiquées montréalaises a remporté un vif succès. Elle tenait ses séances à St-Jean. On voit ici le groupe des "étudiantes" en compagnie de quelques "professeurs".

## COMITES PARITAIRES vs SYNDICATS

On peut être en faveur des comités paritaires, les admettre en certains cas ou bien s'y opposer totalement. Tout dépend souvent des expériences que chacun de nous a pu faire.

Mais un fait reste certain: nous n'avons pas le droit d'ignorer que certains employeurs tentent de créer des comités paritaires ou d'utiliser ceux qui existent déjà pour nuire au développement du syndicalisme ouvrier.

Le court reportage qui suit, publié par *Le Devoir*, le 10 juin dernier, doit nous convaincre de l'existence réelle de tels "désirs impurs" chez les employeurs!

A noter que les directeurs de publicité sont aujourd'hui les fervents protagonistes de l'antisindicalisme.

### Pas de comité paritaire pour le transport

La délégation rurale à une réunion de l'Automotive Transport Association de la province de Québec, tenue hier à Montréal, a voté contre une résolution demandant

la formation d'un comité paritaire pour régir l'industrie du transport par camion dans les zones rurales.

La formation de ce comité paritaire avait été suggérée par la délégation de l'industrie urbaine qui est actuellement soumise à la règle d'un tel comité dans Montréal, Québec, Trois-Rivières, etc.

Camille Archambault, directeur de la publicité de l'A.T.A., a avoué les membres que deux unions avaient mis sur pied une importante campagne d'organisation pour syndiquer les chauffeurs de camions. Il s'agit des Syndicats catholiques et de la Transport Drivers Units (F.A.T.). Plusieurs des principaux officiers de l'A.T.A. insistaient pour que l'on adopte la résolution en faveur d'un comité paritaire, comme meilleur moyen de se garantir contre les "méfaits" que pourraient amener ces campagnes d'organisation.

\* \* \*

Après telle lecture il serait peut-être bon que chacun étudie la situation qui prévaut dans son comité paritaire?...

## AUTOUR DU FOYER

On peut construire une serre très satisfaisante avec des contre-fenêtres. Assemblez les contre-fenêtres avec des équerres en fer ou utilisez une charpente en pièces de bois de 3 x 4.

Cette table à café, jolie et pratique, peut être faite avec 3 panneaux de contre-plaqué et 4 bouts de manches de balais ou de queues de billard. Dimensions: 20" x 30" x 28" de haut.

UNE SÉRIE DE CONSEILS PRATIQUES PRÉSENTÉS PAR

# Molson's

COMME SERVICE AU PUBLIC

FA. 3633\*

Vendeur autorisé

CHEVROLET et OLDSMOBILE  
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange  
GENERAL MOTORS

Autos usagées  
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,  
MONTREAL

### Prenez note

s.v.p.

A cause des vacances prochaines du personnel du "Travail", aucun changement d'adresse ne sera effectué entre le 21 juin et le 9 juillet.

Nous prions donc nos abonnés ainsi que les secrétaires des syndicats de nous faire connaître immédiatement ceux qu'ils auraient déjà en main.

Merci

## Les Player's Plaisent

LA CIGARETTE PAR EXCELLENCE AU CANADA

# JUSTICE SOCIALE à la DUPLESSIS

signifie

## persécution des ouvriers

**Rappelez-vous** la grève d'Asbestos, les salaires de famine et le martyre de René Rocque.

Les agents de la police provinciale attendent à l'élégant club Iroquois appartenant à la compagnie, l'ordre d'attaquer les ouvriers de l'amiante. La police de Maurice Duplessis est armée de fusils, révolvers, bombes à gaz lacrymogène. La voiture cellulaire attend devant le club.



- Jean Marchand, Secrétaire général de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, examine la blessure à l'oeil d'un ouvrier de l'amiante, A. Pichette. Il a été brutalement frappé pendant son interrogatoire par la police provinciale de Maurice Duplessis.



Au printemps de 1949, un ouvrier de l'amiante, qui n'a offert absolument aucune résistance, vient d'être sauvagement massacré par la police provinciale de Maurice Duplessis et est emmené, menottes aux poings, par deux policiers.

**Rappelez-vous** que les ouvriers du Québec gagnent, en moyenne, \$4.51 de moins par semaine que ceux de l'Ontario et qu'ils travaillent deux heures de plus.

**Rappelez-vous** que les Minima-Barrette condamnent les ouvriers à un minimum légal qui varie de \$11.05 à \$19.55 par semaine.

**Rappelez-vous** que la Commission des relations ouvrières est un outil d'asservissement aux mains de Maurice Duplessis.

**Rappelez-vous** que l'Union Nationale, malgré l'engagement formel de Maurice Duplessis, accorde la certification aux unions de compagnies.

**Rappelez-vous** qu'on célèbre dans la province de Québec 35,000 mariages par an, mais qu'on n'a construit depuis 1948 que 4,000 logements par année.

**Rappelez-vous** que Duplessis refuse une pension aux infirmes et qu'il s'oppose à ce que les maladies industrielles soient assimilées à des accidents du travail.



DUPLESSIS TOMBERA COMME LE PONT DE TROIS-RIVIÈRES  
"DROIT ET SOLIDE COMME L'UNION NATIONALE"  
(Duplessis, le 6 juin 1948, à Trois-Rivières)

## Lapalme garantit aux ouvriers

1. Le droit de désigner annuellement leurs représentants à la Commission des relations ouvrières et à la Commission du salaire minimum afin qu'ils puissent relever de leurs fonctions ceux qui ne les représentent pas consciencieusement.
2. Une majoration immédiate de 25 p.c. des salaires minima fixés par l'Ordonnance No 4.
3. La disparition des unions de compagnies en leur refusant la certification.
4. L'assurance-santé, des allocations aux infirmes, des allocations de maternité, la construction de logements ouvriers.
5. L'amendement de la loi des Accidents de travail afin de modifier les barèmes et d'assimiler à un accident de travail — et rendre compensables au même titre — toutes les maladies industrielles et professionnelles.

Le 16 juillet votez

# LAPALME

champion de la justice sociale